

BALADE PATRIMOINE

VILLE DE LAVELANET



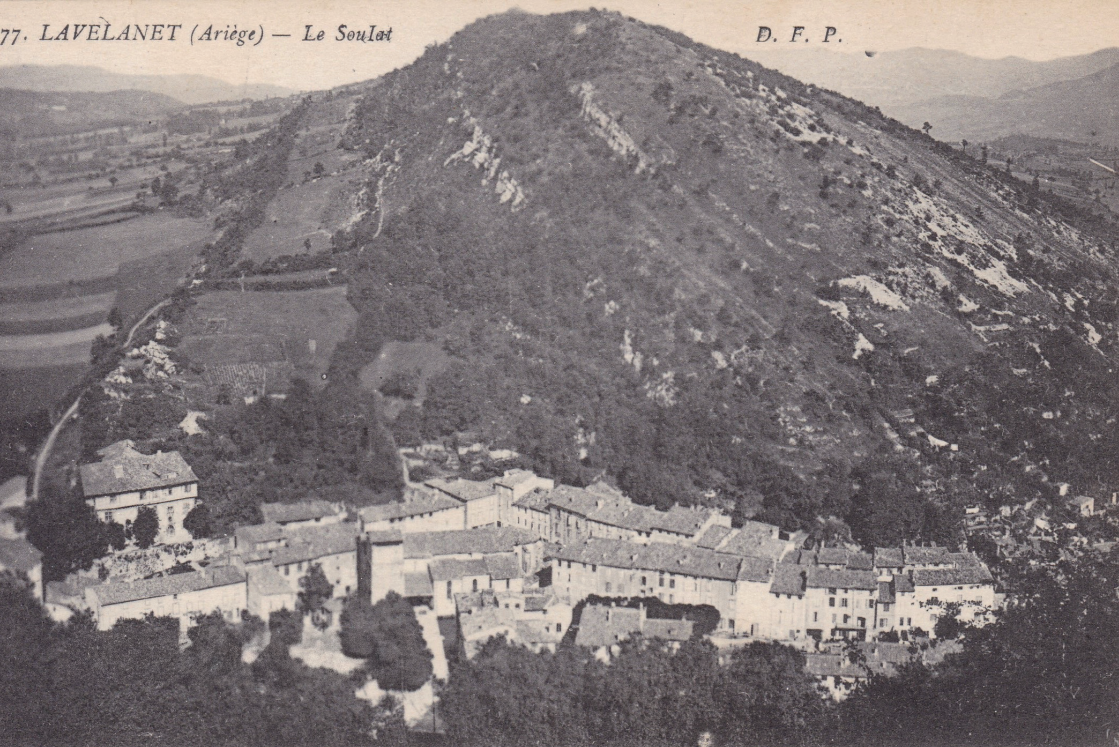
Carte postale - Imp Rougé, Lavelanet - 1910

Pour cette 6^e balade, la commission extra-municipale patrimoine vous entraîne à la découverte de l'ancien castrum de Lavelanet.

Un lieu chargé d'histoire qui semble murmurer les souvenirs du passé. Les pierres usées par le temps portent les traces de ceux qui l'ont traversé avant nous : nobles et soldats, voyageurs et habitants anonymes. Ici, les murs ont vu naître des espoirs et se dérouler des événements qui ont façonné le Pays d'Olmes.

DESTINATION : LE CHÂTEAU FÉODAL DE LAVELANET

Le voyage sur notre patrimoine débute ici et maintenant...



Quelques précisions avant de débiter la lecture de ce livret...

Les sources historiques sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour vous « dessiner » le château féodal de Lavelanet sont parcellaires et fragmentaires.

Pour la rédaction de ce livret et en ce qui concerne le bâti de l'ancien château, nous avons pu nous appuyer sur le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées cathares, et notamment sur les recherches de l'ancienne animatrice du patrimoine et de l'architecture, Catherine Robin. Vous retrouverez ces extraits avant la mention : Op cité Catherine Robin, juin 2013.

Recherches dans nos archives municipales, auprès des archives départementales, lectures des chroniques des « Croisades albigeoises » de Pierre des Vaux de Cernay, recherches d'A. Moulis, J. Tricoire, J-M. Durand, mais aussi de Michel Sabatier pour le GRAME (Groupement de Recherches Archéologiques de Montségur et Environs), de Michel Roquebert « Bérenger de Lavelanet » in He-reis n°18, et Carte archéologique de la Gaule - Ariège 09, participent également de cette publication.

Faire revivre le château féodal de Lavelanet, dérouler son histoire au fil des ans, c'est ce à quoi ce sont attachés les membres de la Commission extra-municipale patrimoine de Lavelanet.

UNE APPROCHE HISTORIQUE

Lavelanet et le Pays d'Olmes portent les traces du passage sporadique des hommes durant les âges du Néolithique (entre 5800 et 2500 ans avant notre ère environ), du Bronze (2300 - 800 av. J. -C.) et du Fer qui s'étend de 800 avant notre ère à la fin du 1er siècle de notre ère.

Par ailleurs, s'il demeure possible que ce territoire ait été occupé de façon permanente durant l'Antiquité, les fouilles modernes n'ont fait que des découvertes isolées en Pays d'Olmes, au contraire du mirapicien et de son quartier des Olivettes, au nord-ouest de la commune où des fouilles sur plus de 10 ha ont permis de révéler les témoins d'une occupation antique.

Toutefois, du mobilier gallo-romain a été découvert à Montségur, Bélesta, Roquefixade entre autres.

« A Lavelanet, a été découverte une monnaie en argent de « **Quintus Creperius Rocus** » représentant sur l'avvers « Vénus Anadyomène », sur le champ le caractère M, sur le revers « Neptune dans un bige d'hippocampes » ; Neptune tient dans la main droite un trident, de la gauche, les rênes. Cette monnaie appartient à la famille Crepereia (la famille apparaît dans l'Histoire à partir du 1er siècle av. J.-C. et jusqu'au IIe siècle) et a été déposée au musée départemental de l'Ariège. »

(Source : Carte archéologique de la Gaule, l'Ariège 09, Jean-Marie Escudé-Quillet, Catherine Maissant, sous la direction du professeur R. Sablayrolles).



Denier d'argent de Q. Creperius Rocus, Lavelanet, musée départemental de l'Ariège ; cliché TH. Authier.



Lavelanet

e Saint-Sernin de Bensa
 a paraît être le premier pôle d'habitat connu de
 Lavelanet, au XII^e siècle. Son église dédiée à saint Sernin
 1141 fait partie des biens répertoriés de l'abbaye
 toulousaine du même nom. Son style se rattache à la
 période romane (XI^e-XII^e siècles) : faibles dimensions,
 nef unique, abside de moellons réguliers voûtée en cul-
 de-four, forme des baies... La sacristie de plan carré se
 termine par une absidiole interne. Le décor modeste
 présente tout de même des modillons sculptés sous le
 toit de l'abside : torsades, fleurs, quadrupèdes et une tête
 humaine.



Peintures gothiques de la nef (détail)

L'apparente homogénéité de l'édifice ne doit pas masquer
 les modifications ultérieures. La nef a été agrandie. Entre
 l'abside et les premières travées, l'appareil change et les
 moulures soulignant les baies s'interrompent.
 Une porte bouchée sur la face nord est visible à l'extérieur.
 Des restaurations en 1995 ont révélé des peintures
 gothiques (XIII^e-XV^e siècles) d'arcatures à trois lobes
 sous lesquelles pouvaient s'inscrire des personnages.
 Des contreforts ont été ajoutés au XV^e siècle ainsi qu'un
 clocher plus récemment.



Vençan sembla d'esser lo primer
 d'abitacion de L'Avelhanet. Sabèm q
 1141 la glèisa aparteniá a l'abadiá
 Sernin de Tolosa. Son estil s'apa
 al període romaníc (sègles XI-X
 particular son absida voltada en
 forn e ornada de modilhons escul
 nau foguèt alargada pus tard.
 de pinturas goticas (sègles X
 d'arcaduras de tres lobes.

Bensa appears to have been
 settlement of Lavelanet. W
 in 1141 the church bel
 Saint-Sernin Abbey of Toul
 associated with the Rom
 (11th-12th centuries),
 quarter-sphere vault,
 sculpted modillions. Its
 a later date, houses
 Gothic paintings of
 arches.

Bensa es muy p
 inicial de Lavelan
 la iglesia perten
 Sernin de Toul
 románico (sigl
 su absida co
 y canecillos
 ampliada p

Les premiers cadres administratifs découlent de la Gaule romaine.

Autour de l'an 300, la terre de Foix appartenait au territoire de la cité de Tou-
 louse et à la grande province de la Narbonnaise.

Les premiers grands comtés carolingiens correspondaient aux civitates gal-
 lo-romaines et ainsi à un ou plusieurs diocèses.

La première mention du Pays d'Olmes date de l'an 943

Dans « *L'Ariège des comtes et des cathares* », Milan 1992, Claudine Pailhès relate la mention de
 « *in Olmense* » lorsque l'archidiacre Sulpitius remet l'abbaye de Sainte-Marie de Camon à celle
 de Lagrasse (non loin de Carcassonne).

Les chartes du XI^e et du XII^e siècle prouvent l'exis-
 tence de forteresses à Mirepoix dès 960, à Queille
 en 1002, à Dun et Roquefixade en 1034, à Male-
 goude en 1062, à Laroque d'Olmes en 1070, à Lérans
 en 1164.

Reconnues en 1002 et 1034 au comte de Carcas-
 sonne, ces terres passent en une cinquantaine
 d'années dans la mouvance fuxéenne. »

BENSA

Ce n'est qu'au XII^e siècle que l'on commence à entrevoir Lavelanet ou plus exactement Bensa. Dans le cartulaire établi par les moines du monastère de Saint-Sernin de Toulouse pour recenser leurs possessions, il est fait mention de l'église de Bensa qui fait partie en 1124 d'une liste d'églises usurpées par les laïcs.

Olivier de Bensa

En 1124, l'on trouve également mention dans le cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse, d'Olivier de Bensa. Ce dernier se reproche d'avoir profité indûment des revenus destinés à l'Église. On sait qu'alors, les seigneurs prennent le nom du terroir qu'ils contrôlent, d'où la présence très vraisemblable d'un petit habitat à Bensa au XII^e siècle dont l'église actuelle serait le témoignage.

« *Poussé par la crainte de la mort et de l'enfer et par l'amour de Dieu* », Olivier de Bensa restitue aux chanoines de Saint-Sernin de Toulouse, envers lesquels « *tel un mauvais fils* », il reconnaît ses torts, sa personne et l'honneur que son père a donnés pour lui au monastère dans l'église de Peire-Peyretuse (localité actuelle de Dreuilhe appartenant aussi à Saint-Sernin de Toulouse). Il abandonne également à d'autres églises « tout ce qu'il tient injustement ».



EMPLACEMENT DE L'ANCIEN CHÂTEAU FÉODAL DE LAVELANET



Photo One Shot Vidéo - Vue aérienne





Si la première « ville » se trouvait au bourg de Bensa, la ville de Lavelanet apparaîtra au pied d'une tour ou *Castrum*, symbole d'autorité du seigneur.

Situé sur l'éminence derrière l'église, à l'endroit le plus étroit, ce village fortifié blotti autour d'une maison forte, contrôle et marque l'entrée de la cluse. C'est une position de hauteur permettant tout à la fois de s'affirmer et de verrouiller le carrefour de routes menant à Mirepoix, Quillan et Foix.

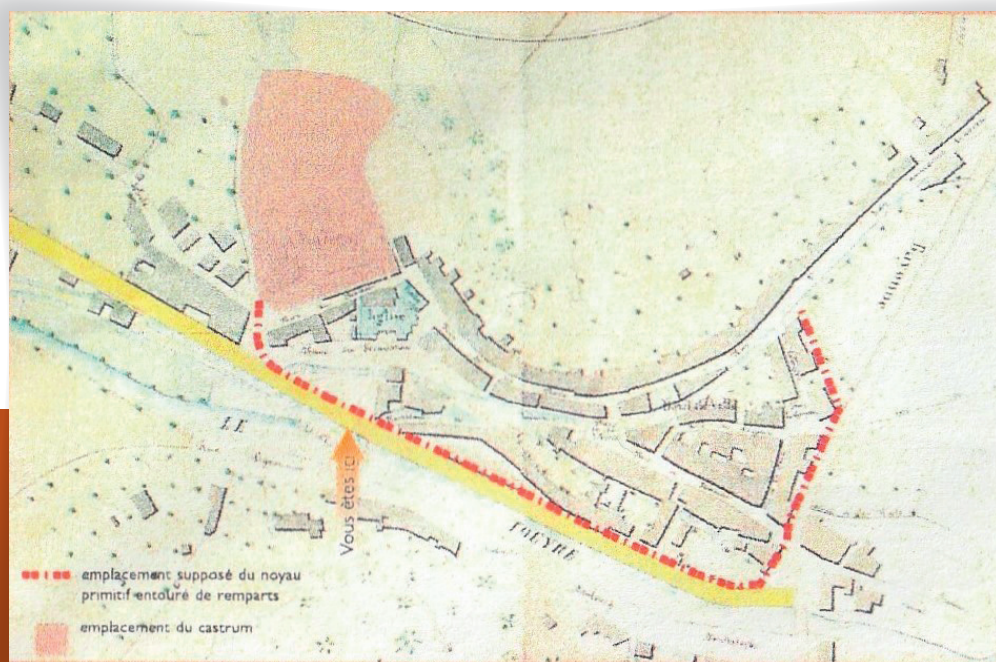
Les châteaux de montagne ne défendaient pas seulement le domaine propre du seigneur, mais participaient par leur ensemble à la défense du pays. Ils communiquaient entre eux par des signaux. Ce système de défense comprenait pour le Pays d'Olmes, les châteaux de Montségur, Péreille et Roquefixade dont les pentes abruptes du rocher sont mises à profit.

Les vestiges actuels ne permettent de déduire ni la taille ni l'importance de « notre » *castrum*.

« Lavelanet était vraisemblablement un habitat de taille modeste. L'attrait de ce noyau castral et de la protection assurée par le co-seigneur a certainement supplanté l'habitat initial de Bensa au fil du temps.

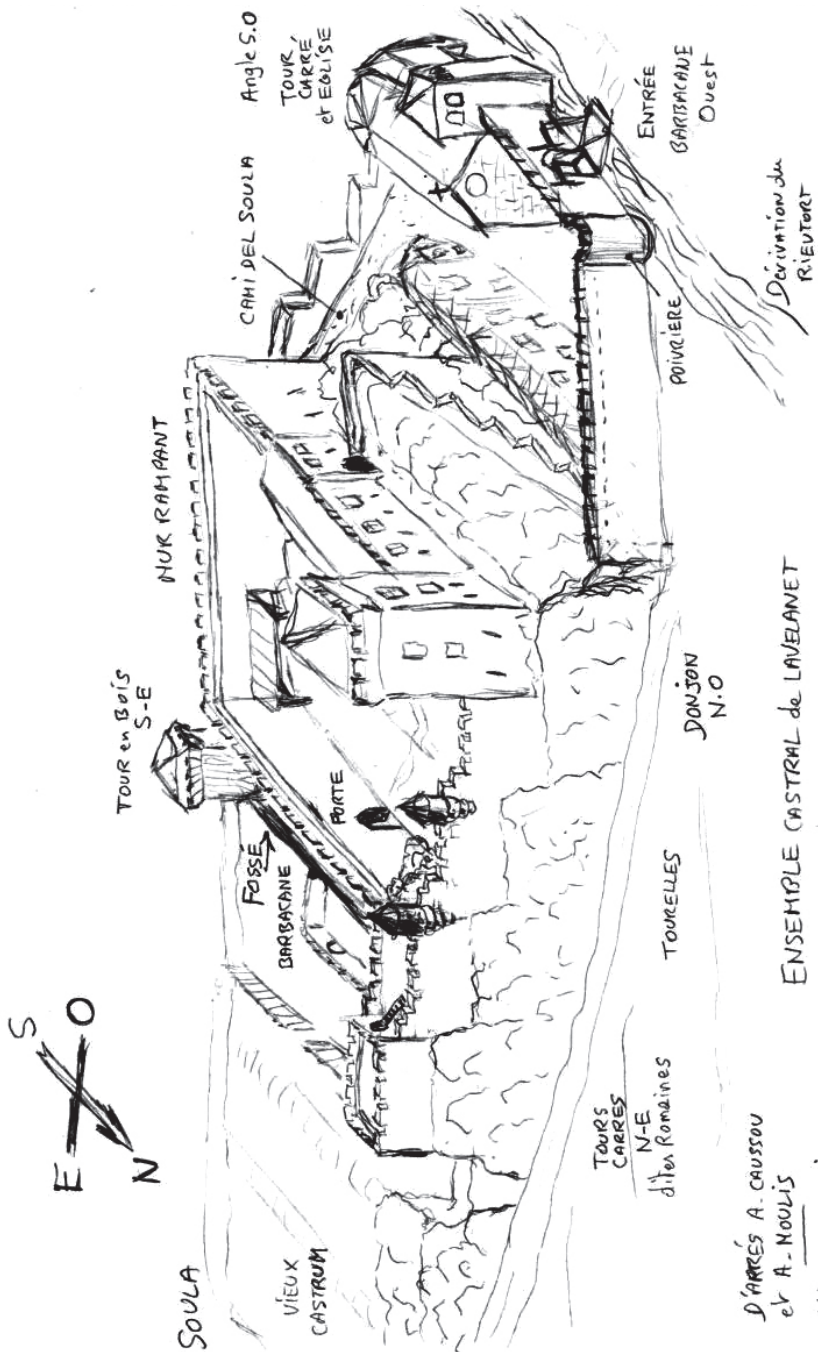
Du castrum du XIII^e, il ne reste aujourd'hui que quelques ruines surplombant l'église. On ne connaît ni ses dimensions, ni son allure. On sait simplement, par la déposition de Béranger de Lavelanet, qu'en 1242 Raimond de Péreille y fit construire une « maison de charpente » dans sa partie haute. La mention de remparts, dans les livres de Reconnaissances de la ville, laisse à penser que Lavelanet a été fortifiée, au moins du XV^e au XVII^e siècle. Ces murailles étaient vraisemblablement percées de deux portes : la « porte d'Aval » au nord et la « porte d'Amont », au sud-ouest. Si on ignore la position exacte de ces fortifications, on peut supposer qu'elles se situaient vers l'actuel quartier des Gravieres. »¹

¹ Op cité Catherine Robin, animatrice du patrimoine et de l'architecture du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées cathares, juin 2013



Plaque PAH apposée devant le marché couvert: Laissez-vous conter les Pyrénées cathares, pays d'art et d'histoire

Emplacement du castrum et situation supposée des fortifications du noyau primitif, à partir du plan des Ponts et Chaussées, 1847 © Archives Départementales de l'Ariège 1F1215 / indications Pays des Pyrénées Cathares / Graphisme Sylvane Pomès



ENSEMBLE CASTRAL de LAVELANET

D'ARRES A. CAUSSOU
et A. MOULIS

MICHEL SABATIER - 2026

Croquis imaginé à partir des descriptions faites par ARTHUR CAUSSOU ET ADELIN MOULIS et réalisé par MICHEL SABATIER.

Quand il est question du château féodal dans le Bulletin scientifique de la Société d'études scientifiques de l'Aude Tome XXXV
« De Carcassonne à Montségur »

par le Docteur P Courrent correspondant du ministère des Beaux-Arts

Le Docteur P. Courrent reprend la description « du château et de la forteresse » effectuée dans le journal « le pays d'Olmeze, 1924, 1925 et 1926 » par Arthur Caussou. Vous en trouverez ci-dessous quelques éléments...

« L'enceinte de la forteresse de Lavelanet était défendue à l'angle NO par le donjon enchâssé sur l'enrochement dentelé de la montagne qui court du couchant au levant.

Les tours que signale M. Bergès avaient été bâties ainsi que la courtine et le donjon sur les rochers taillés à pic surplombant à plus de dix toises de hauteur, la



Les terrasses bâties ont pu être interprétées comme des tours carrées, dites romaines

vallée et la fracture du Touyre. Les deux imposantes tours étaient séparées par un fossé de 17 pieds de large, que l'on voit encore taillé dans le roc par la main de l'homme. À quelques toises des tours se trouvait une barbacane chargée de la défense de la porte principale qui existe encore.

D'immenses remparts de neuf pans d'épaisseur et qui dressent encore après de nombreux siècles d'importantes ruines à 22 coudes de hauteur défendaient la forteresse au levant. Ces remparts étaient crénelés et le long des merlons percés d'une archère courait un chemin de ronde.

Un large fossé de vingt-deux pieds de large était creusé de ce côté au pied des remparts en face dal Soula. Même défense à midi par un mur rampant muni de parapets.

À l'angle du midi et du couchant, on voit, de nos jours, une tour carrée aux murs de sept pieds d'épaisseur qui a abrité au moyen âge l'Église primitive dédiée à Mossen Sant Antoine l Grand. Cette tour fut plus tard convertie en clocher. Cette affectation eut probablement lieu une ou deux années avant la fonte des cloches en 1540.»

PAYS CATHARE

Au début du XIII^e siècle, la communauté cathare existe au grand jour. Les condamnations et excommunications prononcées sont pour le moment sans effet. La seule précaution prise est celle de remettre en état le château de Montségur à la demande du diacre cathare de Mirepoix par la famille de Péreille, l'une des plus croyantes de la région. Pourtant Innocent III, ayant accédé au pontificat en 1198, est soucieux de combattre l'hérésie.

Très rapidement, l'aspect religieux prend une tournure politique. Le meurtre du légat Pierre de Castelnau par un écuyer du comte de Toulouse, en janvier 1208, entraîne l'excommunication de Raimond VI par Innocent III et l'ordre à Philippe Auguste de chasser de leurs terres, afin de les remettre aux bons catholiques, tous ceux qui protègent l'hérésie.

À partir de 1209, le pape Innocent III prêcha une Croisade contre l'hérésie en Languedoc : ce fut le début de la Croisade contre les Albigeois. Sous la conduite de Simon de Montfort, les croisés attaquèrent les villes, châteaux et seigneuries de la région.

Dès le début de la croisade, Mirepoix fut prise par les troupes de Simon de Montfort ; entre 1209 et 1212, **tout le Pays de Mirepoix et le Pays d'Olmes furent conquis par Guy de Lévis, chevalier d'Île-de-France, investi par Montfort.** Reprises par le comte de Foix de 1223 à 1229, ces terres furent définitivement

intégrées au domaine royal et à la sénéchaussée de Carcassonne en 1229. Leurs limites avec la châtelainie royale de Roquefixade et avec le comté de Foix furent précisées en 1280 pour le premier et 1256 et 1295 pour le second. Les seigneurs ayant adhéré au catharisme, dépossédés et bannis, seront appelés les faydits.



À gauche le pape Innocent III excommunie des cathares, tandis qu'à droite la croisade est lancée avec à sa tête Simon de Montfort.

Chronique de Saint Denis, British Library, Manuscrit Royal 16 G VI, (entre 1332-1350)

Le château féodal de Lavelanet est cité à l'occasion de sa prise par Gui de Montfort, frère du célèbre chef croisé Simon et l'archevêque de Rouen, Robert Guillaume, archidiacre parisien, et Inguerrand de Boves, en 1212 vers le 25 juin.

« Arrivés devant Lavelanet, ils le prirent d'assaut sur-le-champ et massacrèrent les défenseurs. À cette nouvelle, les localités voisines furent incendiées par leurs habitants et s'enfuirent devant les nôtres. » Chronique de Pierre des Vaux-de-Cernay accompagnant la croisade et relatant ici l'été 1212.

Ce nouveau pôle abrite des proches de la religion cathare. La mère de Raimond de Péreille, défenseur de Montségur et co-seigneur de Lavelanet, y installe une communauté de femmes cathares vers 1204. « J'ai vu les parfaits tenir publiquement leurs maisons à Lavelanet, avec mon consentement et ma volonté ».

Déposition de Raimond de Péreille devant l'Inquisition, 1244.

La garnison de Montségur : Dès 1232, Raimond de Péreille s'installa à Montségur avec au moins quatre chevaliers : son frère Arnaud Roger de Mirepoix, Bertrand de Bardenac, Gaillard de Congost son neveu et Bérenger de Lavelanet, son cousin. Selon Jean Duvernoy, « ils formeront régulièrement l'escorte chargée d'amener les visiteurs auprès des parfaits. » ²

². op cité *Le Dossier de Montségur, interrogatoires d'inquisition 1242-1247*, Jean Duvernoy, Pérégriateur éditeur, 1998



*Pierre des Vaux de Cernay est un religieux de l'abbaye des Vaux-de-Cernay . Il est le neveu de Guy, abbé de ce monastère et évêque de Carcassonne en 1214. Il suit son oncle lors de la quatrième croisade et revient en France en 1212. Il est mort après 1248. Chroniqueur des croisades albigeoises. Son *Historia Albigensium* ou *Historia Albigensis* (1218) est une des sources importantes pour en connaître la chronologie.*

BERANGER DE LAVELANET

Les registres de l'inquisition nous renseignent sur Bérenger et sa famille...

Fils de Bertrand de Lavelanet et d'Alazaïs Olivière qui fut parfaite, il est né vers 1190-1195. Il a passé sa jeunesse à Fanjeaux, cour des seigneurs locaux où se retrouve la noblesse locale amenée par le comte de Foix Roger IV, dans un milieu acquis à la religion cathare. Il y réside sans doute comme valet ou damoiseau dans une famille amie de la noblesse. Il est le petit-fils d'un Bérenger de Péreille (cité en 1137 et 1149).

Les Lavelanet font donc partie du vaste clan des Péreille-Congost-Lavelanet... À Fanjeaux, Bérenger de Lavelanet assiste notamment aux prêches de Guilhabert de Castres, l'évêque de l'Église du Toulousain, à des ordinations de femmes et à des consolaments de fin de vie au chevet des malades.

Il fait partie des expéditions de reconquête contre les croisés (1224-1225 et 1242), mais se réfugie à Montségur dans les années 1230 avec sa famille, dont sa femme Guilherme de Cuq. Il est alors privé de tous ses biens, confisqués au profit du vainqueur, Gui de Lévis. En mai 1242, il ne participe pas à l'expédition d'Avignonet, mais il entendra les meurtriers des inquisiteurs se « vanter à leur retour ». En 1242, l'événement majeur pour lui est la libération de Lavelanet ; il s'y réinstalle avec sa famille, mais pour peu de temps... L'effondrement de la coalition fomentée contre saint Louis par Raymond VII contraint Bérenger à abandonner Lavelanet à nouveau. Cette fois sans retour. Quelques mois plus tard, le siège de Montségur se met en place. Interrogé le 21 avril 1244, il reconnut avoir été croyant depuis quarante ans, ce qui laisse à penser qu'il était âgé de quarante-cinq à cinquante ans, lors du siège. On perd sa trace après son interrogatoire par le Frère Ferrer et Frère Pierre Durant, inquisiteurs.

La mère de Bérenger. La seule information sur elle provient de son fils en 1244 : « **Alazaïs-Olivère, ma mère, fut hérétique.** Par la suite, elle fut capturée dans un bois, hors de Lavelanet, et amenée à Carcassonne ». Elle y fût peut-être emprisonnée et brûlée.



Comme sa belle-mère, sa femme Guilherme de Cuq, n'est mentionnée qu'une fois par les sources judiciaires. Elle a été vue à Montségur, mais on ne sait pas si elle se fit ordonner parfaite ou si elle reçut le consolament des mourants. Sa présence n'est pas attestée pendant le siège de Montségur. On ne peut donc pas dire si elle fut brûlée le 16 mars 1244 ou si elle est morte de maladie avant l'investissement du castrum.

La descendance de Bérenger de Lavelanet

Arnaud-Olivier avait dix ans lorsqu'il fut interrogé le 23 mars 1244. Il serait né en 1234 et probablement à Montségur, car plusieurs témoins disent l'y avoir vu à partir de 1236. Interrogé par Ferrier et Durand, il assure n'avoir jamais mangé à a table des hérétiques, ni du pain béni par eux. Il dit cependant avoir été croyant depuis l'âge de raison. Ses souvenirs remontent à fin 1242, alors qu'il assistait à Lavelanet, éphémèrement libéré des Français, à un prêche du diacre Raymond de Saint-Martin chez Bernard de Na-Gaillarde. Durant tout le siège de Montségur (1243 – 1244), il assiste notamment aux sermons de l'évêque Bertrand Marty et aux consolaments de diverses personnes, « *dont le chevalier Bertrand de Bardenac agonisant dans la cabane du sergent Guillaume Garnier* ». ³.

Bernarde est mariée au sergent Imbert de Salles. Elle est interrogée le 18 mars 1244. Elle déclare dans sa déposition n'avoir eu aucune familiarité avec les hérétiques, mais avoir été cependant croyante depuis trois ans.

Lombarde est attestée à Montségur à partir de 1236, mais elle n'évoque dans sa déposition du 18 mars 1244, aucun souvenir antérieur à décembre 1243, quand elle visita sa tante Raymonde de Cuq. Elle dit avoir été croyante depuis deux ans seulement.

Les dates fournies par les sources donnent à penser que, bien que plus âgées que leur frère, les deux filles de Bérenger de Lavelanet étaient relativement jeunes au moment du siège de Montségur.

On perd ensuite la trace des trois enfants de Béranger ; nul ne sait ce qu'il advint d'eux.

Imbert de Salles, fils de Gaucelin de Salles près de Cordes au diocèse d'Albi, demeurant à Montségur où il était sergent, **époux de Bernarde**. D'origine roturière, il était particulièrement dévoué à la cause cathare. Sa déposition devant l'inquisiteur Ferrier intervint deux mois après le siège de Montségur, et remplit vingt-deux folios recto verso.

Lavelanet a participé au ravitaillement de Montségur. L'on découvre dans les registres de l'Inquisition nombre de mentions de personnes actives, dont Guillaume Bouan de Lavelanet de la garnison de Pierre Roger de Mirepoix, qui a participé au massacre des inquisiteurs d'Avignonet, et que l'on retrouve souvent dans les escortes de cathares.

³- Op cité Michel Roquebert, « Bérenger de Lavelanet » in *Hereis* n°18, 1992, pp. 1 – 19.

Au fil du temps, ce qu'il advint du château féodal

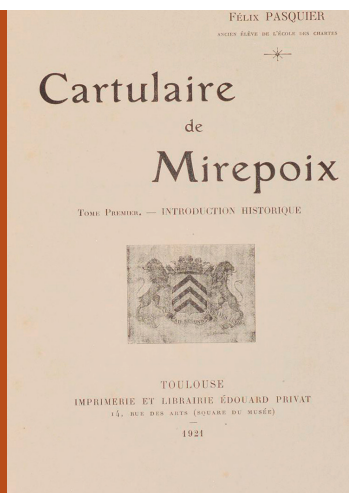
Donnée à Guy de Lévis I^{er} en 1209, avec le reste du Pays d'Olmes, Lavelanet resta dans la seigneurie de Mirepoix jusqu'en 1627, date à laquelle elle fut transmise à Jean de Lévis.

Nous vous relatons ci-dessous les données recueillies par Catherine Robin : Un traité eut lieu entre Jean de Lévis II et son fils Roger-Bernard de Lévis I^{er}, le 14 mars 1366, par l'intermédiaire et les soins de Bertrand de Terride, vicomte de Savoie, par lequel Roger-Bernard céda à son père le château et la terre de Lavelanet en déduction de la pension alimentaire qu'il lui faisait.

Charte de 1380 : donation importante faite par Roger-Bernard de Lévis, seigneur de Mirepoix, à l'abbaye de Lagrasse, du château de Lavelanet et de plusieurs autres lieux de ses domaines. Cette donation fut attaquée par la famille du donateur et fut annulée. Une transaction postérieure la réduisit à une somme de 563 livres tournois payées à l'abbaye.

Par accord signé le 10 juillet 1444, Elix de Lévis hérita, entre autres, du « château de Lavelanet, restauré comme habitation ». C'est sans doute la partie basse de l'ancien castrum qui fut réaménagé dans la première moitié du XV^e siècle.

Dans un dénombrement de 1475 de Jean de Lévis IV, on apprend que Lavelanet est une place de Garde de la seigneurie de Mirepoix.



Dans le « Cartulaire de Mirepoix » dressé par F. Pasquier, nous relevons ceci : « Anne de Lévis, fille de Jean de Lévis, épouse le 10 décembre 1487 au château de Lagarde, Galaubie de Panasac d'Espagne. Elle reçut en dot 4 000 livres et les habits nuptiaux, après avoir fait renonciation sur les biens paternels et maternels. À l'instigation de son époux, elle réclama *un supplément de légitime à ses frères Jean Lévis V seigneur de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne et Philippe, évêque de Mirepoix*. Suite au refus des deux frères, l'affaire fut portée devant le Parlement de Toulouse. Anne de Lévis de Panasac y présente un mémoire indiquant tout ce que son frère aîné possède en fiefs, immeubles, châteaux, revenus, et rentes diverses.

Dans ce mémoire présenté en 1510, le château de Lavelanet est mentionné comme défensible et d'une valeur d'au moins 20 000 tournois.

Le 25 avril 1618, Louise de Lévis-Mirepoix fit dresser un inventaire du mobilier garnissant le château de Lavelanet, dont son neveu, Etienne de Lévis, seigneur de Sainte-Foy, avait la jouissance (Fonds Lévis-Mirepoix, liasse A20, n° 18, Inventaire)

Entre 1627 et 1708, ce manoir fut habité par Jean de Lévis, seigneur de Lavelanet et sa femme Catherine de Caulet



À partir de 1627, par héritage, une partie de la seigneurie de Mirepoix est détachée au profit de Jean VI de Lévis-Lomagne qui se marie en 1634 avec Catherine de Caulet alors âgée de 18 ans.

La nouvelle entité, seigneurie-baronnie de Lavelanet, comprend Dreuilhe, Saint-Jean d'Aigues-Vives et Raissac. La carrière militaire de Jean de Lévis-Lomagne l'éloigne fréquemment de Lavelanet, laissant la gestion du domaine à son épouse Catherine de Caulet, fille de Jean Georges de Caulet, seigneur d'Aute-rive, juge mage au présidial de Toulouse, président trésorier général de France, conseiller au parlement, mandataire du roi, entre autres, dans la réfection des Livres terriers pour la région du grand Sud-Ouest, et de Marie Marguerite Garaud Duranti.

Dans les années 1630, Jean Georges de Caulet achète la seigneurie de Roquefixade (dont ses droits de justice – basse, moyenne et haute justice – et autres avantages), dont Jean de Lévis, baron de Mirepoix, fils d'Antoine Guillaume de Lévis, seigneur de Mirepoix, est capitaine-gouverneur. En 1634, Catherine de Caulet épouse donc Jean de Lévis. En même temps que l'homme, elle épouse la querelle de succession qui oppose son mari à la famille de Lévis concernant la propriété de la seigneurie de Lavelanet et, outre celle de moulins et de métairies, celle des mines de jayet. Dotée d'une solide culture juridique et administrative, elle saura seconder, puis remplacer son mari lors des nombreux épisodes d'un conflit qui se poursuivra jusqu'au XVIII^e siècle.

En janvier 1636, Catherine de Caulet met au monde la petite Marguerite de Lévis.

Le curé Lacoustène raconte : « Ce fut le septième janvier 1636 sur les huit heures de la nuit ou environ, que naquit une fille de Madame Catherine de Caulet, femme de M. le baron de Mirepoix, ici dans le château de Lavelanet ; fut baptisée par moi, recteur dudit lieu, le septième février 1636 à l'église de Saint-Antoine, tenue en qualité de parrain par M. de Roquefort, oncle dudit sieur baron, et marraine Madame Catherine de Durandy, veuve à feu M. le président de Caulet, trésorier général de France. »

La guerre de 30 ans fait alors rage en Europe, Jean de Lévis se tient prêt à remplir le rôle dévolu à la noblesse. Il s'y consacrera toute sa vie durant. D'abord maître de camp, il est chargé par le roi de lever et d'armer des troupes.

En 1636, après la naissance de Marguerite, le baron part vers le nord, laissant une procuration à son épouse Catherine âgée de 20 ans. Avec le concours d'un cabinet de deux femmes en qui elle a toute confiance, Catherine assure alors l'administration de la seigneurie.

1639. Naissance et mort du fils du seigneur de Lavelanet

« Le huitième jour du mois de mai 1639, fut baptisé en l'église de Monsieur Saint-Antoine de Lavelanet, par moi-même recteur, noble Jean-Georges-Joseph de Lévis, fils de Monsieur Jean de Lévis, baron de Mirepoix, seigneur dudit Lavelanet, et de Madame Catherine de Caulet ; parrain M. Jean-Georges de Caulet, juge mage de Toulouse, marraine Marguerite de Lérans, dame de Lérans.

Le quatrième jour du mois de septembre 1639 est décédé, dans le château de Lavelanet, le petit enfant mâle de Monsieur le baron de Mirepoix, et de Madame Catherine de Caulet, sa femme, environ les deux heures après-midi du mercredi septième dudit mois, veille de la Nativité de Notre-Dame, qui était né depuis le mois de mai dernier seulement, n'ayant donc que quatre mois et huis jours. M. le baron absent, étant à l'armée, vers la plaine du Roussillon, en Espagne, avec M. le prince de Condé. » Lacoustène (archives mairie de Lavelanet).

Très influencée par son frère François Étienne de Caulet, nommé en 1644 évêque de Pamiers, Catherine de Caulet renonce de bonne heure aux honneurs et aux fastes. Elle devient rapidement aux yeux de ses sujets un exemple de charité et de piété.

À l'incitation de son frère, qui se soucie de développer l'enseignement des filles et qui s'inquiète de voir un tel enseignement réservé chez les Ursulines de Pamiers aux seules filles de la noblesse, Dame Catherine entreprend d'organiser cet enseignement à destination des filles pauvres, d'abord en son château de Lavelanet, puis dans le cadre d'établissements créés à cette fin. En 1665, elle fonde les Mirepoises, œuvre consacrée à l'éducation des filles, dans le cadre d'écoles charitables, tenues par des dames régentes.

En 1648, Lavelanet est administrée par trois Consuls : « Jean Brustier, François Laprotte et Jean Faux. Cette année-là, les trois hommes demandèrent à la Cour des Seigneurs des Finances de Montpellier que leur fût autorisé de faire procéder à l'estimation des maisons, terres et autres possessions du district de Lavelanet, afin que les impôts (taille, etc.) soient répartis avec plus de justice et d'équité chez leurs administrés, ce qui leur fut octroyé.

Le territoire du District et Consulat de Lavelanet était bien plus étendu que le territoire actuel de la commune. Il s'étendait des Chaubets à l'Aiguillon, englobant une partie du territoire de Villeneuve d'Olmes, de Dreuilhe, de Bénaix, la totalité de la commune de St-Jean d'Aigues-Vives. La population était en grande partie agricole ; la plupart des habitants possédaient quelques lopins de terre labourables, prés et vignes ; les terres étaient très morcelées. Les familles logeaient dans une ou deux pièces. Le nombre de contribuables et corvéables était de 407. Le château et ses terres ne payaient pas d'impôt.

Le bourg était divisé en quartiers appelés « barry » : Barry Sébilé, Enclos de la Ville, de la place d'Avail, de St-Jean-Nalieu, Foujous, d'Amont, Louisous, Bensa, Sartrous, La Plaine, Bac et Canterrugue. Dans ces barry nous retrouvons l'ascendance de familles Lavelanésiennes : Prat, Sabatier, Roubineau, Authié, Taillefer, Alzieu, Delmas, Sévely, Labeur, Maury, Richou, Faure, Thibeaudau, Piquateau, Monge, Cabanié, Cubilié, Fouet, Danjou, Mortaize, Lacoustène, Sicré, Durand, etc. »

1656.

Mort et funérailles de M. de Lévis, seigneur de Lavelanet

« Messire de Lévis, baron de Mirepoix et seigneur de Lavelanet, décéda et rendit l'âme à Dieu ici en son château le mercredi, avant l'octave de l'Ascension sur l'heure de vêpres environ, dernier jour du mois de mai 1656. Son corps fut apporté le lendemain premier jour du mois de juin à l'église Saint-Antoine où on a célébré une messe pour son âme, où assistèrent plus de vingt prêtres circonvoisins ; et là, son corps reposa environ quatorze jours depuis ledit jour dernier mois de mai jusqu'au mardi quatorzième du mois de juin ; lequel jour,

il fut emporté au couvent des Pères Cordeliers de Mirepoix où il fut enseveli honorablement. Cinq ou six cents hommes accompagnaèrent le corps. (Des pauvres et des porteurs de cierges se trouvaient dans le cortège selon les notes peu lisibles - NDLR). C'était la fête de Saint-Basile et la veille de la Fête-Dieu du très Saint Sacrement du Corps de Jésus-Christ. En foi de ce dessus me suis signé. Lacoustène, prêtre et ancien recteur.»

4

Testament de feue Dame Catherine. de Caulet seigneurse. Delauellanet

En mil sept cents deux et le seizieme jour
Du mois de Juin apres midy au lieu Delauellanet
et dans le chateau dudit lieu diocèse de mirpoix
et parochie de Limous, regnant par christian
prince loüé par la grace de Dieu roy de France
et de nouvelle pardonnant moy leur Royal
soubigné, et temoin par nommez la dite seigneurse et
confiteuse en personne Dame Catherine de Caulet
veuve de Messire Jean de buy de Comagne
baron de mirpoix Dame dudit lieu Delauellanet
laquelle a dit que cest icy son testament des
qu'elle a écrit en huit pages et une commode
de trois feuilles papiers timbrés et quelle a signé
au bas de toutes les pages forme avec Dela
pour nichette et cachet en huit endroits de cire
rouge du cachet dudit feu ^{seigneur} de mirpoix
son mary grave de ses armes voulant par la dite Dame
que son dit testament vaille pour
tel, et ou il ne pourroit valloir que vaille
pour codicille ou donation acaup de mort
et en la meilleur que de droit pourra valloir
cassant, ruquant et annullant tous autres
testaments codicilles ou donations quelle pourroit
auoir fait par y deuant et par apres les
legs pieux et clausse de requoires qui y pourroit
estre contenues que l'ad. d'...

Catherine de Caulet dirigea fermement et jusqu'à sa mort survenue en 1708 la baronnie de Lavelanet

À partir de 1695, elle entreprend la tâche que constitue la mise à jour des reconnaissances de fiefs.

Le 16 juin 1702, dans son château de Lavelanet, Catherine de Caulet signait son testament en présence de Jean Bustier notaire royal de Lavelanet, de M. Pierre Massoc prêtre vicaire général et official de Mirepoix, M. François Labeur prêtre et curé de Combieres, les sieurs Pierre Jean Labeur, François Ressiquier, Lazare Martin, consuls de Lavelanet, les sieurs Jean Pierre Rouzaud, Jean Rouzaud Labarthe et Jean Sicre bourgeois de Lavelanet.

La dame de Lavelanet, outre des legs à ses régentes, aux mères carmélites de Pamiers, léguait la somme de 300 (livres ?) au sieur Rouzaud Labarthe « *pour les bons et agréables et par-dessus les appointements qui lui seront deux (dû), le priant de continuer ses soins pour pacifier les différents entre ses habitants* », nommait sa fille Marguerite de Lévis, veuve du vicomte de Fumel, son héritière universelle (hors legs importants aux régentes et quelques petits dons à ses gens—Testament de Catherine de Caulet conservé aux archives de Lavelanet) ».

Le 13 juillet 1708, dame Catherine de Caulet, baronne de Mirepoix, décéda à l'âge de 91 ans, dans le château de Lavelanet. Elle fut enterrée à Dreuilhe dans la nef de la vieille église de Notre-Dame-de-Peyre-Pertuse.

À l'exemple de son frère, elle a souhaité que sa pierre tombale fût posée dans la nef de la petite église afin d'y être foulée par ceux qui passent.

Familles Fumel et de Cassé

La fille de Catherine de Caulet et Jean de Lévis-Lomagne, Marguerite, épouse en 1653, le comte Louis de Fumel (il meurt le 23 juin 1690 à Fumel) dont la famille avait entre autres biens, la Chambre de commerce de Toulouse. Elle reçoit en héritage la seigneurie-baronnie de Lavelanet qui, démembrée de la terre de Mirepoix, passe dans la famille de Fumel à la mort de Catherine de Caulet (c'est au nom de cette dernière que sont établies les reconnaissances de 1696 à 1699). **De l'union de Marguerite avec Louis de Fumel date la modification du blason de Lavelanet.** La couronne de la baronnie de Mirepoix fut remplacée par quatre tours, la ville de Fumel étant fortifiée.

« Dans son ouvrage « L'Ariège et ses châteaux féodaux, édit. de l'auteur, 1964 », Adelin Moulis affirme que le sceau de la ville est : « un noisetier arraché, en chef une croix » que l'on peut représenter comme dessiné à la **figure 2**. De plus, l'auteur indique que « le sceau des anciens consuls portait dans le champ une croix surmontée d'un noisetier, et pour devise : apud Avelanetas rector ecce. » (**fig. 1**). Le félibre ariégeois Arthur Caussoy a fait sculpter au 19^e siècle sur la cheminée de son manoir un blason qu'il présente comme étant celui de Béranger de Lavelanet (XIII^e s.). Ses armes, toujours selon M. Caussoy, se décriraient ainsi : D'argent à un noisetier de sinople, accosté à dextre d'une fleur de lys d'or. Au chef mi-partie, à dextre d'azur à un croissant d'argent, accosté de deux étoiles de même ; à senestre de gueules à la croix du Languedoc d'argent. (**fig. 3**)

Aujourd'hui, les armes de la ville sont dérivées de ce dernier blason, avec quelques modifications. Le noisetier est représenté au naturel, la fleur de lys a disparu et la croix est stylisée. Quatre tours couronnent le blason au-dessus du mot Avelana. (**fig.4**) »

Michel Sabatier.

Armoiries de Lavelanet

Armoiries réalisées par Michel Sabatier (GRAME)



fig. 1



fig. 2



fig. 3



fig. 4

En 1769, l'arrière-petit-fils de Louis de Fumel et de Marguerite de Lévis, Joseph de Fumel vend la seigneurie de Lavelanet avec toutes ses dépendances à Antoine de Cassé, conseiller secrétaire du roi à Paris (il avait fait fortune aux Antilles), pour le prix de 20.000 livres. Ce dernier institua comme légataires universels du château Lavelanétien ses petits-neveux, Paul-Marie et Jean-Baptiste Raymond. Tous deux connurent une fin précoce, et le bien revient alors à Marie Andrée Raymond (belle-fille d'Antoine de Casse).

Une de ses nièces Julie Honorine Lajoux épouse de Jean Lafeuille de Castres devint propriétaire et vendit le château le 21 mars 1900, selon l'acte enregistré chez Maître Fourie notaire à Lavelanet, à Arthur Caussou.

Banquier, homme politique, homme de lettres, grand propriétaire terrien, et conseiller général de Lavelanet, Arthur Caussou (1846-1945), « y installa dans la partie Nord-Est » selon Adelin Moulis « d'intéressantes collections d'objets concernant la préhistoire ou l'histoire, ainsi qu'une bibliothèque contenant quelques livres rares. »

Suivant les traces de l'écrivain Napoléon Peyrat qui avait réveillé l'intérêt pour le catharisme, il fut le premier, en 1890, à demander une autorisation de fouille pour le château de Montségur.

Arthur Caussou a quitté le Félibrige pour fonder, en 1896, avec notamment Prosper Estieu et Antonin Perbosc, l'Escolo de Mount-Segur qui a joué un rôle important dans la restauration de la graphie classique de l'occitan.

Il est également connu pour avoir provoqué Henri Portet en duel. La légende raconte que le pistolet de son adversaire s'étant déchargé tout seul, Arthur Caussou préféra tirer en l'air et l'affaire en resta là...



Armoiries de Lavelanet sur la cheminée d'Arthur Caussou

Sous la mandature de Fernand Delmas (1947–1977), l'ancien château sera démoli

Monsieur Boyer, en charge de la Commission des travaux, informe le Conseil municipal le 27 octobre, que le « *vieux manoir Caussou a été mis en vente aux enchères publiques* ». La surface mise en vente, en plein centre-bourg est de 4229 m², son prix : 300.000 francs. « *Vu l'importance pour la ville* », la municipalité demande au préfet « *qu'il veuille bien par arrêté, déclarer d'utilité publique l'acquisition des biens par la municipalité* » qui portera l'enchère à la somme de trois cent vingt-cinq mille francs. En projet pour la municipalité, l'aménagement d'une maison de retraite après avis de la Commission administrative de l'Hôpital « *désireuse de construire un Hospice-Maison de retraite pour y transférer le service Vieillards devenu trop petit.* » Pour mener à bien cette réalisation, le conseil décide de confier une avant-étude à René Laberty, architecte à Pamiers.

Le 30 décembre 1961, Joseph Mas résidant alors à Nice, envoie un courrier à Fernand Delmas. Dans celui-ci, il vient confirmer leurs entretiens précédents : « *Indépendamment de l'achat du vieux château (Caussou) que j'ai remboursé à la ville, je ferai don à cette dernière d'une somme de 100.000 fr (dix millions d'anciens francs) à condition que ces fonds soient utilisés à l'aménagement d'une maison de retraite pour vieillards et déshérités. Cette somme vous sera versée dès le commencement des travaux, c'est-à-dire fin 1962 ou début 1963 comme indiqué* » sur le compte-rendu du conseil municipal que le maire avait envoyé au « *Bienfaiteur de la Ville* ». La commune accorde quant à elle une subvention bénévole de 260.000 francs à cette construction. En date du 26 janvier 1963, la commune cédera le château et ses dépendances à l'Hôpital-Hospice qui prend la suite de la commune pour la réalisation. Le montant des travaux s'élèvera à la somme de 1 M 837.339 francs.

Le 27 septembre, l'ancien château est démoli, l'entrepreneur prépare les fondations du nouvel établissement...





Quand il est question de la valorisation des ruines du château

Positionné sur un promontoire, au cœur du centre ancien de Lavelanet, le site de l'ancienne Maison de retraite construite en 1962 dispose d'une position dominante importante sur l'emplacement historique du château. Cet espace en surplomb d'une cluse, a conditionné l'urbanisme de la ville à travers l'histoire. En projet pour la ville, la réalisation d'un parc urbain en belvédère, à cheval entre celle-ci et le Soula mitoyen, en mettant en valeur les vestiges restants de l'ancien château. Un théâtre de verdure qui pourrait recevoir des manifestations et offrir aux habitants un espace de détente.





Le mot du maire

Je tiens ici à saluer chaleureusement le travail de la commission extra-municipale de Lavelanet qui, tous les ans, redonne vie à un patrimoine de notre ville. Raconter notre histoire commune résonne dans notre quotidien ; ainsi, nous nous réapproprions notre patrimoine. Cette valorisation permet également aux générations futures de comprendre l'évolution de la société dans laquelle ils vivent. Les membres de cette commission, par leurs engagements complémentaires, forment une chaîne solide qui structure la revitalisation de notre patrimoine. Qu'ils en soient remerciés. Mes sincères remerciements à : Sylvette Saboy, Nicole Ravaïau, Jeanine Fauré, Lionel Sans, Jean-Michel Cosiales, Michel Centenero, Jean-Luc Torrecillas, Michel Sabatier et Nadine Ribas-Douet, ma collaboratrice, qui anime cette commission.

Marc Sanchez

MAIRIE DE LAVELANET

7, avenue Alsace-Lorraine - 09300 LAVELANET
Tél. 05 61 01 53 70 - www.mairie-lavelanet.fr



Conception et rédaction : Commission extra-municipale Patrimoine

Contribution éditoriale : Pays d'art et d'histoire des Pyrénées cathares

Mise en page : l'imprimerie du Noisetier - Mairie de Lavelanet

Impression : Imprimerie du Noisetier - www.impnoisetier.com